Réf. Farde e-Assemblées : 2498116

N° OJ : **50**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Culture.- Asbl "Riches Claires".- Subside : 100.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Riches Claires;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant total de 100.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Riches Claires pour le complément du festival FAME.

Article 2 : La dépense sera engagée aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :